

CCOPA DIR

PROFESSION DE FOI



Le Syndicat National OPA CGT

le syndicat garant du droit et proche des OPA

Les OPA ne sont ni fonctionnaires ni contractuels. Ils disposent de règles statutaires particulières, que l'administration a souvent tendance à ne pas respecter.

Grâce à son expérience, sa connaissance et sa maîtrise technique des dossiers spécifiques liées à nos règles, le Syndicat National des OPA-CGT sera LE SYNDICAT en capacité de défendre les OPA. Vos élus pourront s'appuyer sur l'expertise du SNOPA-CGT

Nos règles statutaires sont toujours en évolution. Nous ne pouvons pas nous contenter du service minimum de l'administration.

Conserver nos spécificités est impératif: Missions, métiers, maîtrise technique, expertise, haute technicité, expérience professionnelle, diplômes, fonction d'encadrement, spécialités sont autant de composants qui permettent de progresser dans le déroulement de carrière.

Les OPA ont toujours accordé leur confiance à la CGT lors des précédentes élections.

Une représentativité a près de 57% dans les DIR et plus de 50% sur l'ensemble du scrutin aux élections de 2018 a permis à la CGT d'être en première ligne pour défendre les intérêts et l'avenir des OPA.



Devant une administration prête à tout, pour livrer le service public à la seule loi du marché, la mobilisation s'est imposée pour porter les revendications de la CGT et faire valoir le droit des OPA.

Le 18 juillet 2019, alors que le ministère parle de modernisation du statut, fait le chantage à l'évolution salariale en échange de la fin du corps.

A la seule initiative de la CGT, les OPA ont bloqué la tentative de l'administration et clairement exprimé leur volonté d'amorcer le chantier en revendiquant des missions, des emplois, des salaires correspondant à leurs missions techniques.

Le SNOPA-CGT a réussi à contrer les LDG (lignes directrices de gestion) imposées par la fonction publique qui visaient à supprimer les prérogatives des CCOPA. Ce qui a permis de pouvoir continuer à défendre les promotions et les déroulements de carrière des OPA.

Sur la loi 3DS, le SNOPA-CGT s'est battu pour que les OPA retrouvent le même niveau salarial, un déroulement de carrière et un niveau de retraite équivalent que ceux transférés par la loi de 2009. Au CT Ministériel du 8 juillet 2022, les amendements portés par la CGT ont obtenu l'avis favorable de TOUS.

Remontée des classifications les plus basses, normalisation de la promotion au choix avec la suppression de la barrière de concours et augmentation du niveau salarial pour plus de 50% des OPA.

Le SNOPA-CGT a interpellé le ministère qui oblige maintenant les collectivités territoriales à se justifier sur les promotions des OPA mis à disposition.

Le SNOPA-CGT s'est battu pour l'augmentation de la prime de rendement (le montant de référence est porté à 14%) et prise en compte pour la retraite.

**La CGT défend
Votre pouvoir
d'achat
Vos salaires**

Le SNOPA-CGT maîtrise parfaitement le processus de transfert des OPA vers le FPT, donc il est forcément prêt en cas de Fonctionnarisation des OPA État, mais cette hypothèse est toujours écartée par la fonction publique.

**En votant CGT
Vous défendez le
service public, vos
missions et vos
emplois**

Alignement du complément annuel des OPA sur celui des fonctionnaires, qui se traduit par une augmentation de ce régime indemnitaire. L'action du SNOPA-CGT a permis de faire budgéter un million d'euro pour les mesures catégorielles des OPA.

Pour autant le désengagement progressif de l'État dans la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier national non concédé a eu des conséquences désastreuses sur l'état de ce réseau.



Le fléchage des financements vers le secteur privé, confisque le service public de tous ses moyens, ses effectifs et de ses compétences pour assurer ses missions d'intérêt général.

En persévérant dans le blocage des recrutements OPA et en s'engageant dans une nouvelle phase de décentralisation, l'administration signe le chèque de l'abandon des derniers 10500km, fait porter le poids des routes aux collectivités et va accroître les injustices sociales.

Avec la loi 3DS, les futures discussions qui vont s'engager pour l'avenir des DIR et des OPA vont être déterminantes. Nous avons besoin d'être unis et d'avoir un syndicat fort pour défendre le droit et l'avenir des OPA.

La CGT aura une nouvelle fois besoin de votre confiance et vous aurez besoin de la CGT pour vous défendre.

**Voter CGT
C'est armer un
syndicat national qui
défendra vos règles
statutaires**

Accordez votre confiance aux élus CGT

Vos élus se battent pour le service public, faire reconnaître et progresser les niveaux de qualification le plus haut.

La CGT se bat pour que les OPA aient accès à une formation technique en continue, nécessaire à la pérennité de nos qualifications.

Donner un mandat à la CGT, c'est porter les revendications suivantes :

- ⇒ Un service public routier sous maîtrise publique,
- ⇒ La revalorisation de l'ensemble de la grille des salaires,
- ⇒ Un pied de grille de classification en entrée au niveau Technicien,
- ⇒ La fin de l'abattement de zone, L'arrêt des privatisations et le retour des autoroutes dans le giron de l'Etat,
- ⇒ L'arrêt des externalisations de nos missions vers le secteur privé,
- ⇒ Des effectifs OPA suffisants pour assurer les missions,
- ⇒ La levée des blocages dans les déroulements de carrière et l'ouverture d'un débouché par le haut,

Le blocage des recrutements d'OPA dans les DIR met nos missions, nos emplois en danger, réduit nos compétences !

Le SNOPA CGT s'oppose à tout transfert de compétences qui déstructure et découpe le réseau national !

Nous avons besoin d'un service public d'État des infrastructures routières en gestion ministérielle avec un service déconcentré, des moyens suffisants et des agents publics sous statut.



Donner un mandat à la CGT, (SUITE...)

- ⇒ La renégociation du protocole DIR permettant d'assurer des déroulements de carrière
- ⇒ Une rénovation de nos règles statutaires avec des salaires revalorisés correspondant à nos qualifications,
- ⇒ Un régime indemnitaire unifié et revalorisé,
- ⇒ La reconnaissance de la pénibilité et de l'exposition aux enrobés amiantés et produits irradiés,
- ⇒ Un suivi médical y compris pour les retraités,
- ⇒ L'amélioration de notre protection sociale,
- ⇒ L'extension du dispositif de départ anticipé à tous les agents ayant été exposés à l'amiante et aux produits irradiés,
- ⇒ Le maintien du FSPOEIE (régime de retraite), le droit à l'information retraite,
- ⇒ Des formations techniques en continue

*Je vote CGT
pour défendre mes missions et mon statut.*

*ma
VOIX
doit compter
je vote CGT*



**ÉLECTIONS CCOPA
DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022**

